

LE SERVICE CIVIQUE, L'ESSENTIEL À SAVOIR

Le service civique permet à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans de consacrer de 6 à 12 mois à une cause d'intérêt général, au sein d'une association ou d'une collectivité publique, en étant indemnisés. Le service civique c'est :

- > **Au moins 24h par semaine** (ou l'équivalent sur la durée du contrat)
- > **Une indemnité de 440€ par mois** au volontaire, versée par l'État (540€ s'il répond à certains critères sociaux)
- > **100€ supplémentaires par mois**, versés par l'association
- > Une couverture sociale et des trimestres de retraite validés
- > La possibilité de bénéficier du fonds assurance formation professionnelle
- > **Un accompagnement** dans la mission
- > Une formation civique obligatoire

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT À VOS CÔTÉS POUR TOUTES LES DÉMARCHES

La Ligue de l'enseignement dispose de l'agrément de l'Agence du Service Civique. Comme association affiliée, vous pouvez en bénéficier. Si vous souhaitez accueillir un ou des jeune(s) en service civique, votre fédération départementale passera une convention avec votre association. Par cette convention unique, la fédération départementale de la Ligue de l'enseignement s'engage à prendre en charge toute la gestion administrative et financière. Les 100€ complémentaires dus aux jeunes par votre association seront collectés à cette occasion et leur seront versés mensuellement. La Ligue de l'enseignement s'engage également, grâce à l'aide de l'État aux organismes agréés, à organiser les formations civiques de vos volontaires et à vous accompagner dans toutes les étapes :

- **Le recrutement des jeunes**

Vos offres de mission sont publiées sur le site www.service-civique.laligue.org par votre fédération départementale.

- **L'accompagnement des volontaires**

Forte de son expérience avec d'autres associations, la Ligue de l'enseignement vous propose par exemple des formations dédiées aux tuteurs des volontaires.

respect

LA CHARTE DU SERVICE CIVIQUE

Les associations qui bénéficient de l'agrément de la Ligue de l'enseignement pour l'accueil de volontaires en service civique s'engagent à :

- 1 Ouvrir le service civique à tous les jeunes :** la motivation et le partage d'un projet commun, seuls critères de recrutement.
- 2 Veiller à ce que le volontariat ne fragilise ni l'emploi ni le bénévolat :** en définissant clairement la mission et la place du volontaire dans l'association.
- 3 Lutter contre la précarité des jeunes :** en aidant ceux qui le souhaitent à construire un parcours professionnel au sein de la Ligue de l'enseignement.

4 Donner aux jeunes les moyens d'être acteurs de leur mission : un vrai projet en autonomie, défini avec le volontaire.

5 Accompagner les volontaires : chaque jeune a un tuteur formé selon une démarche commune à la Ligue de l'enseignement.

6 Faire participer pleinement les volontaires à la vie du mouvement et leur donner envie de s'investir dans nos associations après le service civique.

→ **La Ligue de l'enseignement nationale et ses fédérations départementales s'engagent à accompagner les associations dans la mise en pratique des engagements de cette charte.**

DES OUTILS POUR MOBILISER LES JEUNES

La Ligue de l'enseignement a conçu des outils pour faire connaître le service civique à tous les jeunes. Ils sont à votre disposition, diffusez-les largement.

- Un site internet avec toutes les offres de service civique à la Ligue de l'enseignement et dans son réseau d'associations, partout en France.
 - Une campagne de communication pour faire connaître aux jeunes le service civique dans le réseau de la Ligue de l'enseignement : affiches, bannières internet, articles à publier, flyers...
 - Des outils d'information à destination des relais : CRIJ, CIO...
- Tous les outils sont à télécharger sur www.service-civique.laligue.org
Pour commencer, vous trouverez au dos de ce dépliant une affiche à disposer où vous le souhaitez.

Pour aller plus loin, pour répondre à vos questions
Dans chaque département, un responsable du service civique est à votre disposition. Trouvez votre contact sur :

www.service-civique.laligue.org

Vous êtes une association sportive ?

Adhérent UFOLEP ou USEP, votre contact départemental habituel répond à vos questions. Trouvez ses coordonnées sur www.ufolep.org ou www.usep.org

confiance

• **solidarité**